

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 42 (1897)
Heft: 2

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Si l'on compare cet état avec celui de 1892¹, on constate que toutes les puissances et principalement l'Allemagne et la France, ont augmenté dès lors leur approvisionnement ; la Suisse seule fait exception depuis qu'on a réduit de 150 à 120 le nombre de cartouches portées par l'homme ; il conviendrait donc à la Suisse, pour rétablir l'équilibre, de transformer au plus tôt les caissons d'infanterie du parc de corps, afin de leur donner une capacité plus grande.

¹ *Revue militaire suisse*, 1892, page 279.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

SUISSE

Trains de l'infanterie. — On nous écrit à propos du passage des Mosses par le régiment d'artillerie Bellamy :

« On vient d'envoyer dans la montagne un régiment d'artillerie qui, avec ses voitures à quatre et six chevaux, a eu quelque peine à se tirer des neiges, malgré la bonne tenue de son personnel. L'expérience n'a rien de trop décourageant, surtout si l'on considère qu'il n'est pas très probable que notre artillerie ait à parcourir les routes des Alpes en plein hiver. Il n'en serait peut-être pas de même pour notre infanterie et, sans aller bien loin, beaucoup d'entre nous se sont trouvés à pareille fête, dans le Jura, durant le terrible hiver de 1870-71. Que serait-il advenu si au lieu du régiment Bellamy on avait envoyé aux Mosses les trains d'un corps d'infanterie ? Chacun sait pour l'avoir vu que ces trains peuvent à peine monter en plein été les rampes des belles routes vaudoises du Jura, et cela en doublant leurs attelages.

» Notre matériel d'artillerie relativement lourd a sa raison d'être et ce n'est pas chose facile de l'alléger ; mais on peut se demander quelles sont les raisons pour lesquelles dans un pays de montagnes, les trains de l'infanterie sont dotés d'un matériel aussi incommodé que celui dont nous nous servons. »

Tir au revolver. — Le Conseil fédéral a modifié comme suit sa décision du 24 janvier 1888, concernant la bonification de la munition aux sociétés de tir au revolver (*F. féd.* 1888, I. 142).

1. Ont droit à un subside de trois francs pour le tir au revolver :

a) Tous les officiers ;

- b) Tous les sous-officiers ne portant pas fusil et qui sont armés d'un revolver d'ordonnance ou qui en possèdent un en propre;
- c) Tous les soldats qui, pour le service, sont armés d'un revolver.
2. Pour avoir droit à ce subside, les hommes énumérés ci-dessus doivent, comme membres d'une société de tir au revolver, avoir pris part à deux exercices de tir au moins et y avoir tiré soixante cartouches au minimum sur les cibles I à V et à des distances de 30 à 60 mètres.
3. Au demeurant, les dispositions du règlement sur l'encouragement du tir volontaire, du 15 février 1893, et celles du programme annuel sur le tir s'appliquent aussi aux sociétés de tir au revolver.

Fusil de cadet. — Le Conseil fédéral a approuvé une nouvelle ordonnance pour les fusils de cadets (fusils à un coup, d'une longueur de 110 cm., du calibre 7,5 mm., avec le système de fermeture 89/96.) Il a décidé, en outre, de proposer à l'Assemblée fédérale que la Confédération prenne à sa charge 40 % des frais de fabrication, soit 30 francs par fusil, pour les armes que les cantons ou les communes commanderont pour leurs corps de cadets. La somme de 120 000 francs environ, nécessaire pour ce subside, devrait alors se répartir sur plusieurs années, et 60 000 francs seraient inscrits au budget pour 1898 comme premier acompte.

ANGLETERRE

Une automobile de guerre. — Nos voisins d'outre-Manche sont quelque peu plus pressés que nous. Ils n'ont pas encore cinquante automobiles dans tout le Royaume-Uni, mais ils pensent déjà à construire des véhicules cuirassés.

Cette automobile de guerre se compose d'un châssis portant le moteur reposant sur quatre roues pneumatiques de très fort diamètre. Toute la voiture est entourée d'un blindage incliné à l'avant et à l'arrière comme les chasse-bestiaux des voitures américaines. Ce blindage en acier protège les moteurs et, en partie, les hommes qui dirigent l'autocar. La forme fait songer au caparaçonnage des chevaux des chevaliers du moyen-âge.

Sur deux supports, se trouvant aux extrémités de cette petite forteresse roulante, sont fixés les deux canons à tir rapide, sorte de mitrailleuse du modèle Maxim. Leur mécanisme et leurs servants sont protégés par deux fortes tôles d'acier s'orientant avec le pointage de l'arme. Deux hommes montent l'automobile de combat. La direction peut être faite indifféremment par l'un ou par l'autre à l'aide d'un petit volant.

(Extrait de la *France automobile*, no 46).

F R A N C E

Musée historique de l'armée. — En date du 31 octobre, le ministre de la guerre, général Billot, a adressé au président de la République, la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

» Aucune institution ne permet actuellement, en France, de conserver les souvenirs précieux qui se rattachent à l'histoire de notre armée. La plupart des autres nations ont recueilli avec piété tous ces anciens trophées, que le temps fait disparaître chaque jour. En France, l'initiative privée a seule, jusqu'à présent, tenté d'y suppléer.

» La création d'un musée historique de l'armée permettrait de combler cette lacune, en perpétuant les traditions d'un passé si glorieux. Placés dans les locaux encore disponibles de l'Hôtel des Invalides, sous la garde de nos vieux soldats, ces souvenirs seraient vraiment les pages vivantes de notre histoire nationale.

» L'organisation de ce musée sera, sans doute, le résultat d'un travail prolongé, auquel aideront puissamment, je n'en doute pas, les concours privés. Ce sera les encourager de la façon la plus efficace que de grouper, dès à présent, dans l'établissement spécial dont je propose la création, un certain nombre de tableaux, costumes, drapeaux, armes, etc., que possède le Département de la guerre et qui forment déjà un dépôt assez riche pour suffire à en justifier l'installation.

» Si vous approuvez cette proposition, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien revêtir de votre signature le projet de décret ci-joint. »

Ce décret, que le président a immédiatement signé, crée un musée historique de l'armée, relevant de l'état-major, et installé aux Invalides. L'administration en sera confiée à un comité de perfectionnement dont les membres seront nommés par le ministre de la guerre, sur la proposition du chef d'état-major général.

R U S S I E

Vestiges du passage de la Bérésina. — Nous empruntons les détails suivants à la *Revue du cercle militaire* qui les publie sous les initiales P. M. :

« On sait que la Bérésina, coulant du Nord au Sud, se présentait comme un obstacle transversal à la marche de la Grande-Armée, allant de l'Est à l'Ouest, par la route de Smolensk à Vilna. Oudinot, marchant à l'avant-garde de l'armée, arrivait à Borisov le 23 novembre 1812; il trouvait la ville occupée par la division du général Dombrowski, qu'il réussissait à

rejeter sur l'autre rive ; mais les troupes russes, en se retirant, incendaient le pont de bois qui permettaient jusqu'alors le franchissement de la rivière. La Bérésina à ce moment était gelée, et l'on pouvait garder quelque espérance de la franchir sur la glace ; mais, dès le 24, le dégel se prononçait ; il fallait se mettre en quête d'un point de passage. Des reconnaissances dirigées au Sud de Borisov eurent l'avantage de détourner de ce côté l'attention de Tchitchagov, pendant qu'un détachement de cavalerie découvrait au Nord, presque par hasard, le gué de Studianca.

» Il ne s'agit pas ici de rappeler les épisodes héroïques et tragiques qui signalèrent devant Studianca les journées des 26, 27, 28, 29 novembre 1812, mais bien de décrire l'état actuel des lieux et de dire par quelle circonstance fortuite d'importants vestiges du passage ont été récemment ramenés au jour.

» Borisov est une simple ville de district, jetée au bord du fleuve, au milieu d'une contrée pauvre et mal peuplée. La Bérésina développe de part et d'autre de la ville le ruban bleu de son cours ; le caractère du paysage est celui de la triste et marécageuse Polésie ; la vallée de la rivière, basse et parcourue par de nombreux bras dérivés du lit principal, n'est tout entière qu'un vaste marais. Sur tous ces bras, des ponts de bois servent à la jonction de la ville avec son faubourg Dymka ; au-dessus de Dymka, dans la forêt, on rencontre les ruines du retranchement construit là comme tête de pont. La route qui réunit Borisov à Studianca, par la rive gauche du fleuve, traverse Staryi Borisov, domaine du grand-duc Nicolas Nicolaévitch, et le village de Bytcha.

» En face de Studianca, sur l'autre rive, s'élève le hameau de Brili ; c'est entre ces deux localités que s'étendaient les deux ponts construits par les pontonniers du général Eblé, l'un destiné au passage du train et de l'artillerie, l'autre à celui de l'infanterie.

» Or, la Bérésina est aujourd'hui l'artère principal du *réseau aquatique dit de la Bérésina* ; d'une part, elle se réunit par le canal de la Bérésina avec la rivière Oulla, laquelle est un affluent de la Dvina de l'Ouest ; d'autre part, elle se jette dans le Dniéper et se déverse par cet intermédiaire dans la mer Noire. Ainsi la Bérésina communique presque naturellement avec la Baltique et la mer Noire et l'on peut, de ce fait, augurer pour elle dans l'avenir un grand rôle commercial.

» Déjà le projet d'un canal sans écluses, qui réunirait les deux mers en empruntant sur un développement de 1600 kilomètres les cours des rivières énumérées tout à l'heure, vient d'être présenté à l'empereur.

» Quoi qu'il en soit de cette idée grandiose, la Bérésina est dès maintenant l'objet d'amendements particuliers. Des travaux de dragage, entrepris en vue d'approfondir tout son cours et d'assurer la flottaison des bois qu'elle déverse en abondance vers le Sud de la Russie, sont venus au mois de juillet et d'août 1896 se poursuivre en face de Studianca. La dra-

gue a ramené au jour des ossements humains, des crânes, des squelettes de chevaux tout entiers ; puis des objets d'équipement et d'armement : fusils, baïonnettes, piques, sabres, obus, casques, baguettes de tambour, éperons, boutons aux numéros des régiments français et étrangers. Tous ces objets, fortement rouillés et détériorés, ont de plus souffert de l'action de la drague. Le plus singulier a été la découverte, au fond du lit, d'une boue noire provenant évidemment des barils de poudre défoncés au passage et versés dans le fleuve ; cette couche atteignait par endroit une épaisseur de 0 m. 50.

» Tous les objets provenant de cette fouille ont été soigneusement inventoriés, puis placés dans des coffres et mis à la disposition du ministère des voies de communication.

P. M. »

La victoire du projectile sur l'armure.

La lutte acharnée que se livrent ces deux engins de guerre depuis un demi-siècle donnerait, à cette heure, la suprématie au premier, à en juger d'après les expériences faites récemment en Angleterre et aux Etats-Unis et que l'*United Service Gazette* de janvier rapporte dans les termes ci-après :

En septembre dernier, au cours d'essais faits aux Etats-Unis, un projectile de 15 cm. a pénétré une plaque d'acier nickelé, durci et reforgé, de 25 cm. C'est certes un résultat extraordinaire qui donne de nouveau l'avance au canon. Mais lorsque le « *Scientific American* » nous dit qu'à-près avoir perforé la plaque, le projectile a encore traversé trente centimètres de chêne, trois plaques de fer de 11 mm. et environ 2^m40 de sable et qu'on l'a retrouvé pour ainsi dire intact, nous pouvons nous faire une idée de l'immense supériorité actuelle du meilleur type de projectile sur le meilleur type d'armure.

Chacun sait qu'au moment où les fabricants de cuirasses étaient découragés par la facilité avec laquelle les projectiles perçaient les meilleurs aciers nickelés, M. Harvey réussit, par un procédé spécial, à durcir la surface de ses plaques au point de briser le projectile au moment de l'impact.

Des obus qui, théoriquement, auraient dû traverser la plaque, échouèrent parce que leur pointe se brisait avant d'avoir pu pénétrer dans cette surface fortement trempée, si dure qu'elle rayait le verre comme un diamant.

Depuis lors, les fabricants de projectiles ont cherché à produire un type réunissant la dureté et la cohésion nécessaires pour percer la surface et ne se briser qu'après avoir traversé la plaque elle-même.

Quelques-unes des meilleures maisons ont obtenu des succès partiels.

Holtzer en Europe et Sterling-Wheeler aux Etats-Unis ont réussi à briser la surface, mais leurs projectiles n'ont plus eu la force nécessaire pour percer complètement la plaque. Ceci a presque toujours été le cas, lorsqu'ils se sont attaqués aux cuirasses Harvey reforgées.

On en a eu la preuve dans les derniers essais. Au premier coup, un projectile Holtzer, de 20 cm., pesant 114 kilos, lancé à une vitesse de 540 m. par seconde, pénétra dans la plaque et se brisa, y laissant sa pointe.

Pendant bien des mois la plaque Harvey reforgée jouit d'une supériorité incontestée et il semblait vraiment que la victoire finale dût rester à la cuirasse. Le dernier perfectionnement introduit par l'artillerie est presque paradoxal, mais a été couronné de succès. Il consiste à entourer la pointe du projectile d'une chemise d'acier doux.

Voici une petite expérience que chacun peut faire et qui permet de se rendre compte du rôle de cette chemise. Si l'on prend une aiguille ordinaire, qu'on la fasse passer au travers d'un bouchon jusqu'à ce que la pointe affleure l'autre côté du bouchon ; qu'ensuite on place le bouchon sur une pièce d'un sou et le tout sur une enclume ; qu'on donne sur la tête de l'aiguille un coup sec avec un petit marteau : le sou sera percé de part en part. Le bouchon empêche le corps de l'aiguille de dévier de façon que toute la force du coup est concentrée à la pointe. L'action de la chemise est à peu près la même. Elle empêche la pointe de se briser au moment de l'impact, jusqu'après la pénétration. En outre la chemise se fond par la chaleur du contact et lubrifie la pointe. Une fois la surface percée, le projectile Johnson ne se brise pas par suite de sa dureté et de sa cohésion, obtenus par des procédés secrets de fabrication.

Le second coup tiré était un obus Johnson de 15 cm., pesant 100 livres (45 kg.), avec charge de poudre brune, et vitesse de 630 m. par seconde. Il pénétra de 20 centimètres dans la plaque, lui communiquant toute sa capacité théorique à la vitesse donnée. La partie postérieure du projectile se brisa et rebondit en arrière. M. Jonhson était convaincu qu'avec une vitesse plus grande, la perforation aurait été complète. En conséquence, le coup suivant fut tiré avec une charge de 28 livres (environ 12 kg.) de poudre sans fumée, dite « à torpilles ». Le projectile pesant 105,25 livres (environ 48 kg.), frappa le but avec une vitesse de 750 m. par seconde et une force vive d'environ 1380 tonnes-mètres, en un point situé à 54 cm. du bas et 80 cm. du bord gauche de la plaque. Le résultat est donné par l'extrait ci-dessous du rapport officiel :

« Action du projectile. Le projectile traversa la cuirasse, la paroi en bois, les plaques en fer et fut retrouvé 2m40 plus loin dans le sable de la butte, intact, sauf une moitié de la base, brisée obliquement. Le reste du projectile en parfait état, la pointe intacte, la partie antérieure légèrement déformée ; diamètre au bourrelet augmenté d'environ 6 mm ; longueur di-

minuée de 12 mm. Deux fentes longitudinales dans le corps du projectile, de 14 et 5 cm. de long, deux à la partie antérieure de 4 et 6 cm. Retrouvé quatre fragments pesant ensemble 95 livres ; poids du projectile lui-même 85 livres.

» Effet sur la plaque. Pénétration complète ; diamètre du trou, 15^{cm3} ; intérieur rugueux sur environ 9 cm. avec métal fondu ; le reste lisse ; tout l'intérieur recouvert d'une couche de cuivre provenant de l'anneau du projectile. Eclaboussures et fentes, 32 cm. de long, 15 mm. de profondeur. Les plaques minces crevées en étoile d'un diamètre de 40 cm. »

Il est hors de doute que ce coup de canon est bien le plus remarquable de ceux qui se sont tirés récemment dans tous les pays, et qu'il jettera la consternation parmi les fabricants de cuirasses. Messieurs Johnson et Cie, à Spuyten Duyvil, New-York, ont bien mérité des félicitations pour ce succès, qui est le résultat de nombreuses années de travaux et de coûteux essais.

Il vaut la peine de noter que si la cuirasse Harvey a été battue, elle ne l'a été que par un projectile américain

La parole est maintenant à la plaque pour réplique.

L.

BIBLIOGRAPHIE

En Smaala, par Michel Antar. — Un vol. in-18. Prix: 3 fr. 50. E. Plon. Nourrit et Cie, éditeurs, 8 et 10, rue Garancière, Paris.

Ce livre est le récit pittoresque de la vie d'un officier dans ces singulières organisations militaires où l'élément arabe fusionne avec l'élément européen. Dans la smaala algérienne, le soldat indigène est marié ; il a, dans l'enceinte du camp, des terres qu'il fait cultiver ; il se constitue un pécule. C'est le détail de cette vie, c'est aussi pour un Européen la séduction particulière de cette solitude spéciale, ses tristesses, ses diversions, ses menus incidents, que M. Michel Antar nous expose dans son livre. On y goûtera en outre pour eux-mêmes le charme et la verve de la jeunesse qui donnent à cette œuvre son attrait le plus nouveau et le plus sincère. Ces notes ont tout l'intérêt d'un roman, mais d'un roman dont l'auteur serait le héros et dont le héros serait un homme de bonne foi et sans artifice littéraire.